



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports aériens

Question écrite n° 90456

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la situation du groupe Air France. La plus importante compagnie aérienne française est soumise à une concurrence redoutable et souffre d'un problème majeur de compétitivité ; même si ses avions présentent des taux de remplissage favorables, ses coûts de fonctionnement sont supérieurs de 25 % à ceux des autres acteurs du marché. Les préconisations du rapport relatif à la compétitivité du transport aérien français, qui a été remis au Gouvernement par le groupe de travail présidé par M. Bruno Le Roux en novembre 2014, doivent être mises en œuvre rapidement afin de garantir la pérennité de cette entreprise et de préserver les emplois qui en découlent. Il lui demande donc de lui préciser quelle est la position de l'État actionnaire sur ce sujet, et quelles sont les mesures qu'il envisage de prendre afin d'assurer les conditions d'une concurrence saine et loyale dans le secteur du transport aérien.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90456

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7853

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)